

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 4 décembre 2017, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Ville de Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à rendre conforme une résidence existante ayant une marge de recul avant de 5,36 mètres contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la marge de recul avant minimale est de 6 mètres dans la zone RA3.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 286, avenue Chapleau

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 13^e jour de novembre 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 15 novembre 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 13 novembre 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA